

PAR COURRIEL

Québec, le 30 avril 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 18 mars 2025, la députée de Sherbrooke déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant de :

- exiger à Santé Québec de réviser immédiatement les politiques de coupes budgétaires afin d'assurer du personnel de tous les titres d'emploi en nombre suffisant pour garantir des soins et services de qualité et sécuritaires;
- prioriser les ressources humaines directement impliquées dans les soins et services aux usagers; et
- de s'assurer que le personnel ait accès à un environnement et à du matériel adéquat et sécuritaire pour donner des soins et services à la population.

En réponse à cette pétition, nous vous assurons être engagés à intervenir sur des actions structurantes et réfléchies, basées sur une vision à long terme. Nos décisions sont prises avec le souci de qualité et de pertinence.

Nous avons établi des principes qui guident les établissements dans l'identification des mesures pour atteindre l'équilibre budgétaire, et ce, avec le plus grand souci de minimiser les effets de leur application sur les soins et les services à la population, en particulier les plus vulnérables.

Les mesures d'optimisation sont identifiées, analysées et travaillées conjointement avec les partenaires impliqués afin d'optimiser l'offre de service tout en favorisant la pertinence et l'efficacité. L'analyse des plans d'équilibre budgétaire se fait de façon transversale à Santé Québec; tous les secteurs requis sont interpellés pour se positionner sur les plans des établissements.

... 2

Cette analyse permet de convenir des mesures qui répondent aux principes suivants :

- Maintenir la prise en charge urgente de la population en préservant en tout temps la sécurité et les besoins primaires de celle-ci.
- Resserrer – en priorité – les services administratifs afin de minimiser les impacts sur les soins et les services à la population.

Bien que les plans d'équilibre budgétaire soient déposés à Santé Québec, les établissements sont les mieux placés pour identifier les zones où l'optimisation est possible. L'imputabilité des décisions prises aux plans d'équilibre budgétaire leur revient.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 25-MS-01262